

601092-2026 - Konkurss

Beļģija – Medicīniskās ierīces – Fourniture, installation et maintenance de mélangeurs de gaz air et oxygène avec monitoring et les consommables associés

OJ S 168/2026 01/09/2026

Paziņojums par līgumu vai paziņojums par koncesiju — standarta režīms

Piegādes

1. Pircējs

1.1. Pircējs

Oficiālais nosaukums: Cliniques universitaires Saint Luc

E-pasts: geraldine.huvelle@saintluc.uclouvain.be

Pircēja juridiskais statuss: Publiskais uzņēmums

Līgumslēdzējas iestādes darbības joma: Veselība

2. Procedūra

2.1. Procedūra

Nosaukums: Fourniture, installation et maintenance de mélangeurs de gaz air et oxygène avec monitoring et les consommables associés

Apraksts: Contexte L'oxygénothérapie constitue une modalité essentielle de prise en charge en réanimation, aux urgences, soins intensifs et en néonatalogie, notamment pour prévenir l'intubation, optimiser les conditions d'extubation et améliorer le pronostic des patients présentant un syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA). Dans ces contextes, la précision et la stabilité de la fraction inspirée en oxygène (FiO#) délivrée au patient sont des exigences critiques. Toute dérive du mélange gazeux peut entraîner des conséquences graves, telles qu'une hypoxémie ou une hyperoxie iatrogène, cette dernière étant particulièrement délétère en population néonatale (ex. : rétinopathie du prématuré). En conséquence, conformément aux recommandations des sociétés savantes et aux normes internationales applicables (notamment ISO 80601-2-55), tout dispositif de mélange air /oxygène destiné à un usage en soins critiques doit permettre : une mesure continue de la FiO# réellement délivrée, un affichage en temps réel, un système d'alarmes visuelles et sonores (seuils haut et bas). Ainsi, seuls les mélangeurs intégrant un analyseur d'oxygène (cellule O#) avec système d'alarme et écran seront considérés comme conformes aux exigences de sécurité clinique. PRINCIPE DE DISSOCIATION DU MÉLANGEUR ET DU SYSTÈME DE MONITORAGE Afin de garantir une maîtrise optimale des coûts d'exploitation et de maintenance, le marché devra permettre la dissociation fonctionnelle et commerciale du système de mélange mécanique et du système de monitoring de la FiO#. Le mélangeur mécanique, comprenant notamment le dispositif de réglage de la concentration en oxygène, ainsi que les composants mécaniques internes assurant le mélange des gaz, devra pouvoir être fourni pour une utilisation clinique indépendamment du système de monitoring de la FiO#. Le système de monitoring, comprenant notamment l'analyseur d'oxygène, la cellule O#, l'affichage numérique et les dispositifs d'alarme, devra pouvoir être conservé et réutilisé lorsqu'il demeure fonctionnel et conforme. Cette modularité est destinée à permettre le remplacement de la partie mécanique du mélangeur en cas d'usure ou de défaillance, sans imposer le remplacement systématique du système de monitoring lorsque celui-ci reste opérationnel. En conséquence, le soumissionnaire devra obligatoirement proposer une solution permettant : • L'utilisation du mélangeur mécanique avec un système de monitoring

de la FiO# ; • Le remplacement du mélangeur mécanique indépendamment du système de monitoring ; • Le remplacement, le cas échéant, de la cellule O# ou du système de monitoring indépendamment du mélangeur mécanique ; • La commande séparée de ces différents éléments ; • L'identification distincte et transparente de leur prix unitaire dans l'offre ; • La maintenance et le remplacement des composants concernés sans remplacement systématique de l'ensemble du dispositif. Le soumissionnaire devra préciser dans son offre les modalités techniques permettant cette dissociation ainsi que la compatibilité entre les différents éléments.

ADAPTATION AUX POPULATIONS NÉONATALES, PÉDIATRIQUES ET ADULTES Le marché porte sur des équipements destinés à être utilisés auprès de populations présentant des besoins très différents en matière de débit de gaz, notamment en néonatalogie et aux applications pédiatriques nécessitant des débits élevés, notamment chez les patients de grand gabarit ... Les équipements proposés devront dès lors permettre l'utilisation de débitmètres adaptés aux différentes populations et aux différents usages cliniques, tout en garantissant une précision suffisante du débit délivré sur l'ensemble de la plage considérée.

LE MARCHÉ DEVRA NOTAMMENT PERMETTRE DE COMMANDER LE MÉLANGEUR AVEC DES DÉBITMÈTRES ADAPTÉS :

- Aux applications néo-natales à très faible débit, notamment de l'ordre de 3 L/min et 5 L/min ;
- Aux applications pédiatriques et intermédiaires ;
- Aux applications nécessitant des débits supérieurs, le cas échéant pouvant atteindre environ 20 L/min ;

La disponibilité de plusieurs plages ou calibres de débitmètres devra permettre de commander le dispositif à l'indication clinique et à la population concernée, sans compromettre la précision du débit délivré. Le soumissionnaire devra préciser, pour chaque débitmètre proposé :

- La plage nominale de débit ;
- La précision ou l'erreur maximale de mesure/délivrance ;
- Le débit minimal mesurable et/ou délivrable ;
- Le débit maximal ;

Les conditions dans lesquelles les performances annoncées sont garanties ; • La compatibilité avec le mélangeur proposé ; • Les éventuelles différences de performances entre les différents calibres. Les débitmètres destinés aux faibles débits devront notamment présenter des performances adaptées aux besoins de la néonatalogie. La seule capacité à atteindre un débit maximal élevé ne pourra être considérée comme suffisante : la précision du débit sur l'ensemble de la plage d'utilisation constitue une exigence essentielle du marché. Les différents débitmètres et configurations devront pouvoir être commandés séparément, afin d'éviter l'acquisition d'un équipement surdimensionné par rapport au besoin clinique.

Périmètre L'objet du présent marché comprend notamment, à charge de l'adjudicataire :

- La fourniture et la livraison de mélangeurs de gaz médicaux air/O# ;
- La fourniture des mélangeurs dans une configuration adaptée à l'utilisation clinique prévue, notamment au regard de la population prise en charge et de la plage de débit requise ;
- La fourniture des débitmètres appropriés à chaque configuration de mélangeur ;
- L'installation et la mise en service des équipements ;
- La fourniture des systèmes de monitoring de la FiO#, comprenant notamment l'affichage, l'analyseur d'oxygène et les dispositifs d'alarme ;
- La garantie des fournitures et des prestations ;
- La maintenance préventive et corrective ;
- La fo...

Procedūras identifikators: 0b248855-2f49-4cd7-823d-5bd135e1b488

Iekšējais identifikators: PPP0HW-1027/6338/CUSL/1-1027

Procedūras veids: Atklāta

Procedūra ir paātrināta: nē

2.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes

Galvenā klasifikācija (cpv): 33100000 Medicīniskās ierīces

2.1.2. Izpildes vieta

2.1.3. Vērtība

Pamatnolīguma maksimālā vērtība: 800 000,00 EUR

2.1.4. Vispārīga informācija

Juridiskais pamats:

Direktīva 2014/24/ES

2.1.6. Izslēgšanas iemesli

Izslēgšanas iemeslu avoti: Iepirkuma dokuments

5. Daļa

5.1. Daļa: LOT-0001

Nosaukums: Fourniture, installation et maintenance de mélangeurs de gaz air et oxygène avec monitoring et les consommables associés

Apraksts: Contexte L'oxygénothérapie constitue une modalité essentielle de prise en charge en réanimation, aux urgences, soins intensifs et en néonatalogie, notamment pour prévenir l'intubation, optimiser les conditions d'extubation et améliorer le pronostic des patients présentant un syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA). Dans ces contextes, la précision et la stabilité de la fraction inspirée en oxygène (FiO#) délivrée au patient sont des exigences critiques. Toute dérive du mélange gazeux peut entraîner des conséquences graves, telles qu'une hypoxémie ou une hyperoxie iatrogène, cette dernière étant particulièrement délétère en population néonatale (ex. : rétinopathie du prématuré). En conséquence, conformément aux recommandations des sociétés savantes et aux normes internationales applicables (notamment ISO 80601-2-55), tout dispositif de mélange air /oxygène destiné à un usage en soins critiques doit permettre : une mesure continue de la FiO# réellement délivrée, un affichage en temps réel, un système d'alarmes visuelles et sonores (seuils haut et bas). Ainsi, seuls les mélangeurs intégrant un analyseur d'oxygène (cellule O#) avec système d'alarme et écran seront considérés comme conformes aux exigences de sécurité clinique. PRINCIPE DE DISSOCIATION DU MÉLANGEUR ET DU SYSTÈME DE MONITORAGE Afin de garantir une maîtrise optimale des coûts d'exploitation et de maintenance, le marché devra permettre la dissociation fonctionnelle et commerciale du système de mélange mécanique et du système de monitoring de la FiO#. Le mélangeur mécanique, comprenant notamment le dispositif de réglage de la concentration en oxygène, ainsi que les composants mécaniques internes assurant le mélange des gaz, devra pouvoir être fourni pour une utilisation clinique indépendamment du système de monitoring de la FiO#. Le système de monitoring, comprenant notamment l'analyseur d'oxygène, la cellule O#, l'affichage numérique et les dispositifs d'alarme, devra pouvoir être conservé et réutilisé lorsqu'il demeure fonctionnel et conforme. Cette modularité est destinée à permettre le remplacement de la partie mécanique du mélangeur en cas d'usure ou de défaillance, sans imposer le remplacement systématique du système de monitoring lorsque celui-ci reste opérationnel. En conséquence, le soumissionnaire devra obligatoirement proposer une solution permettant : • L'utilisation du mélangeur mécanique avec un système de monitoring de la FiO# ; • Le remplacement du mélangeur mécanique indépendamment du système de monitoring ; • Le remplacement, le cas échéant, de la cellule O# ou du système de monitoring indépendamment du mélangeur mécanique ; • La commande séparée de ces différents éléments ; • L'identification distincte et transparente de leur prix unitaire dans l'offre ; • La maintenance et le remplacement des composants concernés sans remplacement

systématique de l'ensemble du dispositif. Le soumissionnaire devra préciser dans son offre les modalités techniques permettant cette dissociation ainsi que la compatibilité entre les différents éléments. ADAPTATION AUX POPULATIONS NÉONATALES, PÉDIATRIQUES ET ADULTES Le marché porte sur des équipements destinés à être utilisés auprès de populations présentant des besoins très différents en matière de débit de gaz, notamment en néonatalogie et aux applications pédiatriques nécessitant des débits élevés, notamment chez les patients de grand gabarit ... Les équipements proposés devront dès lors permettre l'utilisation de débitmètres adaptés aux différentes populations et aux différents usages cliniques, tout en garantissant une précision suffisante du débit délivré sur l'ensemble de la plage considérée. LE MARCHÉ DEVRA NOTAMMENT PERMETTRE DE COMMANDER LE MÉLANGEUR AVEC DES DÉBITMÈTRES ADAPTÉS : • Aux applications néo-natales à très faible débit, notamment de l'ordre de 3 L/min et 5 L/min ; • Aux applications pédiatriques et intermédiaires ; • Aux applications nécessitant des débits supérieurs, le cas échéant pouvant atteindre environ 20 L/min ; La disponibilité de plusieurs plages ou calibres de débitmètres devra permettre de commander le dispositif à l'indication clinique et à la population concernée, sans compromettre la précision du débit délivré. Le soumissionnaire devra préciser, pour chaque débitmètre proposé : • La plage nominale de débit ; • La précision ou l'erreur maximale de mesure/délivrance ; • Le débit minimal mesurable et/ou délivrable ; • Le débit maximal ; • Les conditions dans lesquelles les performances annoncées sont garanties ; • La compatibilité avec le mélangeur proposé ; • Les éventuelles différences de performances entre les différents calibres. Les débitmètres destinés aux faibles débits devront notamment présenter des performances adaptées aux besoins de la néonatalogie. La seule capacité à atteindre un débit maximal élevé ne pourra être considérée comme suffisante : la précision du débit sur l'ensemble de la plage d'utilisation constitue une exigence essentielle du marché. Les différents débitmètres et configurations devront pouvoir être commandés séparément, afin d'éviter l'acquisition d'un équipement surdimensionné par rapport au besoin clinique. Périmètre L'objet du présent marché comprend notamment, à charge de l'adjudicataire : • La fourniture et la livraison de mélangeurs de gaz médicaux air/O₂ ; • La fourniture des mélangeurs dans une configuration adaptée à l'utilisation clinique prévue, notamment au regard de la population prise en charge et de la plage de débit requise ; • La fourniture des débitmètres appropriés à chaque configuration de mélangeur ; • L'installation et la mise en service des équipements ; • La fourniture des systèmes de monitoring de la FiO₂, comprenant notamment l'affichage, l'analyseur d'oxygène et les dispositifs d'alarme ; • La garantie des fournitures et des prestations ; • La maintenance préventive et corrective ; • La fo...

lekšējais identifikators: CUSL/1-1027_1

5.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes

Galvenā klasifikācija (cpv): 33100000 Medicīniskās ierīces

5.1.2. Izpildes vieta

Pasta adrese: Avenue Mounier, 10 Quai C

Pilsēta: Bruxelles

Pasta indekss: 1200

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Valsts: Beļģija

Papildu informācija: Réception centrale

5.1.3. Paredzamais ilgums

Ilgums – cits: Nezināms

5.1.5. Vērtība

Pamatnolīguma maksimālā vērtība: 800 000,00 EUR

5.1.6. Vispārīga informācija

Rezervēta dalība:

Dalība nav rezervēta.

Jānorāda līguma izpildei norīkoto darbinieku vārdi un profesionālā kvalifikācija: Netiek prasīts iepirkuma projekts, kas netiek finansēts no ES fondiem

Uz iepirkumu attiecas Nolīgums par valsts iepirkumu: jā

5.1.9. Atlases kritēriji

Atlases kritēriju avoti: Paziņojums

Kritērijs: Pasākumi kvalitātes nodrošināšanai

Atlases kritērija apraksts: Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux): Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Kritērijs: Pasākumi kvalitātes nodrošināšanai

Atlases kritērija apraksts: La preuve qu'il est enregistré à l'AFMPS comme distributeur de dispositifs médicaux Niveau(x) minimal(aux): Notification de l'AFMPS attestant de son enregistrement en tant que distributeur de dispositifs médicaux ou une preuve équivalente émise par une autorité compétente du pays d'origine du soumissionnaire et une déclaration de conformité. Pour être valable, le numéro d'enregistrement doit être clairement indiqué sur le document.

Kritērijs: Pasākumi kvalitātes nodrošināšanai

Atlases kritērija apraksts: Un certificat valable ISO 9001 (version 2015) ou ISO 13485 (version 2016), ou une certification équivalente de type CEN de garantie de la qualité. Niveau(x) minimal(aux): Une copie du certificat valable à la date de soumission.

Kritērijs: Pasākumi kvalitātes nodrošināšanai

Atlases kritērija apraksts: La preuve que l'appareil est marqué CE. Niveau(x) minimal(aux): Preuve de marquage CE valable

Kritērijs: Citi ekonomiski vai finansiāli prasījumi

Atlases kritērija apraksts: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale,

sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat/soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

5.1.10. Piešķiršanas kritēriji

Kritērijs:

Veids: Izmaksas

Apraksts: Prix

Kategorija piešķiršanas kritērija svārs: Svēums (precīzs punktu skaits)

Piešķiršanas kritērija skaits: 60

Kritērijs:

Veids: Izmaksas

Apraksts: Qualité

Kategorija piešķiršanas kritērija svārs: Svēums (precīzs punktu skaits)

Piešķiršanas kritērija skaits: 10

Kritērijs:

Veids: Kvalitāte

Apraksts: Service après-vente

Kategorija piešķiršanas kritērija svārs: Svēums (precīzs punktu skaits)

Piešķiršanas kritērija skaits: 30

5.1.11. Iepirkuma dokumenti

Adrese, kur pieejami iepirkuma dokumenti: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1027/HW/2026>

5.1.12. Iepirkuma noteikumi

Iesniegšanas noteikumi:

Elektroniskā iesniegšana: Prasīts

Iesniegšanas adrese: <https://www.publicprocurement.be>

Valodas, kurās var iesniegt piedāvājumus vai dalības pieprasījumus: franču valoda, holandiešu valoda

Elektroniskais katalogs: Nav atļauts

Varianti: Nav atļauts

Piedāvājumu saņemšanas termiņš: 30/09/2026 23:30:00 (UTC+02:00) Austrumeiropas laiks, Centrāleiropas vasaras laiks

Laiks, kurā piedāvājumam jā saglabājas derīgam: 120 Dienas

Informācija par publisko atvēršanu:

Atvēršanas datums: 30/09/2026 23:30:00 (UTC+02:00) Austrumeiropas laiks, Centrāleiropas vasaras laiks

Vieta: Service Achats - Cellule Marchés Publics, 10, Avenue Hippocrate à 1200 Bruxelles

Līguma noteikumi:

Līguma izpilde jāveic saskaņā ar aizsargātas nodarbinātības programmām: Nē

Elektroniskie rēķini: Prasīts

Tiks izmantoti elektroniskie pasūtījumi: nē

Tiks izmantoti elektroniskie maksājumi: nē

5.1.15. Paņēmieni

Pamat nolīgums:

Pamat nolīgums bez konkursa atsākšanas

Maksimālais dalībnieku skaits: 1

Informācija par dinamisko iepirkumu sistēmu:

Nav dinamiskās iepirkumu sistēmas

5.1.16. Papildu informācija, mediācija un pārskatīšana

Starptautiskās jeb mediācijas organizācija: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Pārskatīšanas organizācija: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Informācija par pārskatīšanas termiņiem: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organizācija, kas sniedz papildu informāciju par iepirkuma procedūru: Cliniques universitaires Saint Luc

Organizācija, kas sniedz sīkāku informāciju par pārskatīšanas procedūru: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Organizācija, kas saņem dalības pieprasījumus: Cliniques universitaires Saint Luc

8. Organizācijas

8.1. ORG-0001

Oficiālais nosaukums: Cliniques universitaires Saint Luc

Reģistrācijas numurs: BE0416.885.016

Pasta adrese: 10, Avenue Hippocrate

Pilsēta: Bruxelles

Pasta indekss: 1200

Valsts apakšsadalījums (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Valsts: Beļģija

Kontaktpunkts: Géraldine Huvelle

E-pasts: geraldine.huvelle@saintluc.uclouvain.be

Tālrunis: +32 471802577

Fakss: +32 27643703

Interneta adrese: <https://www.saintluc.be/>

Šīs organizācijas lomas:

Pircējs

Organizācija, kas sniedz papildu informāciju par iepirkuma procedūru

Organizācija, kas saņem dalības pieprasījumus

8.1. ORG-0002

Oficiālais nosaukums: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Reģistrācijas numurs: BE0308357753

Pasta adrese: RUE DES QUATRE BRAS, 13

Pilsēta: BRUXELLES

Pasta indekss: 1000

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Valsts: Beļģija

E-pasts: bxl.tpi.greffe.civil@just.fgov.be

Tālrunis: +32 25087111

Šīs organizācijas lomas:

Pārskatīšanas organizācija

Organizācija, kas sniedz sīkāku informāciju par pārskatīšanas procedūru

Starptautības jeb mediācijas organizācija

8.1. ORG-0003

Oficiālais nosaukums: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Reģistrācijas numurs: BE 0475.480.736

Pilsēta: Antwerpen / Anvers

Pasta indekss: 2000

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Valsts: Beļģija

E-pasts: info@3p.eu

Tālrunis: +32 3 294 30 51

Šīs organizācijas lomas:

Iepirkuma pakalpojumu sniedzējs

8.1. ORG-0004

Oficiālais nosaukums: FPS Policy and Support

Reģistrācijas numurs: BE 0671.516.647

Pilsēta: Brussels

Pasta indekss: 1000

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Valsts: Beļģija

E-pasts: e.proc@publicprocurement.be

Tālrunis: +32 2 740 80 00

Šīs organizācijas lomas:

TED eSender

Informācija par paziņojumu

Paziņojuma identifikators/versija: 12d556c3-48e0-46bc-83bc-d7a5c1db705e - 01

Veidlapas tips: Konkurss

Paziņojuma veids: Paziņojums par līgumu vai paziņojums par koncesiju — standarta režīms

Paziņojuma apakšveids: 16

Paziņojuma nosūtīšanas datums: 28/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Austrumeiropas laiks,
Centrāleiropas vasaras laiks

Paziņojuma nosūtīšanas datums (e- sūtītājs): 28/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00)

Austrumeiropas laiks, Centrāleiropas vasaras laiks

Valodas, kurās oficiāli pieejams šis paziņojums: franču valoda

Paziņojuma publikācijas numurs: 601092-2026

OV S sērijas izdevuma numurs: 168/2026

Publicēšanas datums: 01/09/2026